



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 1

hebdomadaires régionaux de Lanaudière, des Laurentides et de la Mauricie

Projet d'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin

**Du 16 août au 30 septembre 2005 :
consultation du dossier et possibilité de requérir une audience publique**

Québec, le 16 août 2005 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 16 août 2005, à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au *projet d'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin par Innergex II*. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute, aujourd'hui, le 16 août et se terminera le 30 septembre 2005.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À moins qu'il ne juge la demande frivole, le ministre confie au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet dans le cadre d'une audience publique. Toute la population peut participer aux séances publiques.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut aussi décider de confier au BAPE le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement. Ce mandat se déroule, en principe, entre la ou les personnes ayant adressé une demande d'audience publique et le promoteur du projet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours » sous le titre du projet. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Mairie de Saint-Michel-des-Saints, 441, rue Brassard;
- Bureau municipal de Saint-Jean-de-Matha, 170, rue Sainte-Louise;
- Conseil des Atikamekw de Manawan, 135, rue Kicik.

Veillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard **le 30 septembre 2005**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Innergex II propose d'implanter, à même les infrastructures existantes du barrage Matawin, construit à la sortie du réservoir Taureau, une mini-centrale hydroélectrique d'une puissance installée de 15 MW. L'option retenue consisterait à installer un groupe turbine-alternateur de type Kaplan à la sortie de trois des quatre pertuis de fond existants réunis en une seule chambre d'eau. L'objectif du projet serait d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la rivière Matawin à l'exutoire du réservoir Taureau. Le coût du projet est évalué à 17,9 millions de dollars, dont 14,2 millions en dépenses directes pour la construction et la fourniture d'équipements. Selon le promoteur, les travaux pourraient débuter en mai 2006 et se terminer en août 2007 par la mise en service de la mini-centrale. Il est à noter que le barrage Matawin est une propriété d'Hydro-Québec. Ce dernier demeurerait responsable de la gestion du niveau et des débits du réservoir ainsi que de l'exploitation du barrage. Innergex II s'occuperait de turbiner les débits. De plus, l'entente sur la gestion du réservoir Taureau signée avec le milieu en 2001 n'est pas remise en cause par ce projet.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

L'étude d'impact signale que les répercussions appréhendées pour les milieux physique et biologique en phase de construction concerneraient notamment la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que les poissons et les habitats aquatiques. De plus, pour le milieu humain la présence du chantier amènerait des nuisances (bruit, déboisement, poussières) pouvant diminuer l'attrait du secteur pour la clientèle récréotouristique. Le promoteur propose des mesures pour atténuer et compenser les répercussions appréhendées. Il suggère entre autres d'éviter de circuler sur les rives et dans la rivière en empruntant les chemins aménagés, de réaliser les opérations de transport entre 7 h et 19 h et d'aménager une frayère multispécifique en aval du barrage.

Selon l'étude d'impact, le projet aurait des répercussions positives sur le milieu en générant une activité économique importante pour l'acquisition de biens et de services ainsi que la création d'emplois directs et indirects. Aussi, le promoteur prévoit verser une redevance annuelle de 100 000 dollars à la MRC de la Matawinie et contribuer financièrement au Fonds de développement environnemental de la région pour le développement d'infrastructures d'accueil écotouristiques dans le secteur du barrage Matawin.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : (418) 643-7447 poste 539 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 539, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : julie.olivier@bape.gouv.qc.ca.